



N° 2021/18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 MAI 2021
OBJET :
EGLISE
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021
TOITURE (Couverture et Charpente)**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mai, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 mai 2021, se sont réunis à vingt-deux heures quinze minutes salle de Chavagnac sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Jean-Marc PROVOST, Frédéric LHERM

Etaient absents : Marc SIMONNEAUX, Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 9

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « la restauration de la toiture de l'église Sainte Madeleine de Davron »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2021 conformément à la circulaire préfectorale n°000032 du 6 avril 2021, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 euros pour la catégorie prioritaire « rénovation du patrimoine public local non protégé » ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte l'avant-projet de « restauration de la toiture de l'église Sainte Madeleine de Davron », pour un montant de 733 795 euros HT soit 880 554 euros toute taxe comprise (TTC)

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021 ;

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante : « subventions dont DSIL 2021 et financements privés »

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021, article 2313 section d'investissement ;

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Le Maire
Damien GUIBOUT